

**Séance plénière extraordinaire du 18 janvier 2016****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure	Lundi 18 janvier 2016, de 20h00 à 21h08
Lieu	Salle de la maison de commune, Vétroz
Présents	24 conseillers généraux 5 conseillers communaux : M. S. Germanier (président), M. M. Huser (vice-président), M. O. Cottagnoud, M. A. Fontannaz, Mme V. Papilloud Administration communale : M. L. Seppey (secrétaire communal) Public : 9, presse : 1
Excusés	Mme B. Duc, Mme S. Hug, M. G. Jirillo, Mme P. Melfi, Mme. M.-C. Mottiez, Mme M. Petter

**Ordre du jour:**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Garantie en faveur de la Bourgeoisie de Vétroz
  - Réponse de l'Exécutif à la question écrite du groupe LR
  - Présentation par l'Exécutif de la garantie en faveur de la Bourgeoisie
  - Discussion et vote
3. Divers

**Procès-verbal**

Le président du Conseil général, M. N. Huser, accueille l'assemblée avec les salutations d'usage et constate que la majorité absolue est réunie. Régulièrement convoqué, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. N. Huser rappelle que la documentation a été envoyée le 3 décembre 2015 et l'ordre du jour, le 23 décembre 2015 par courriers postaux.

Le secrétaire, M. J.-F. Favre, lit l'ordre du jour.

*L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.*

**2. GARANTIE EN FAVEUR DE LA BOURGEOISIE DE VETROZ**

En préambule M. N. Huser explique que l'Exécutif propose d'accorder le cautionnement de la Municipalité pour garantir l'emprunt qui sera souscrit par la Bourgeoisie en lien avec le Relais du Valais SA.

### **Réponse de l'Exécutif à la question écrite du groupe LR**

M. S. Germanier résume la réponse de l'Exécutif datée du 30 décembre 2015 et adressée au groupe LR à la question écrite du groupe LR [annexée au présent procès-verbal cf. « Question PLR Porte-fort en faveur du Relais du Valais SA 3 – réponse 3.pdf]. Il explique que l'essentiel de la réponse consiste en la demande de cautionnement qui est faite ce soir. Comme les griefs qui étaient faits à l'encontre du porte-fort n'ayant pas pu être résolus ni par la réponse qui avait été donnée par le Canton ni par les différentes réponses données par l'Exécutif, le Conseil communal a décidé dans le cadre du renouvellement des prêts au 28 janvier 2016 d'opter pour un cautionnement.

### **Présentation par l'Exécutif de la garantie en faveur de la Bourgeoisie**

En ce qui concerne le message pour le cautionnement de la Municipalité, M. S. Germanier résume en ces propos qu'il faut régler une fois pour toutes la problématique du porte-fort, qu'il faut clarifier les liens Commune-Bourgeoisie, qu'il faut régler l'utilisation de certains terrains bourgeoisiaux par la Commune, qu'il faut bénéficier de taux bancaires similaires à ceux octroyés aux collectivités publiques, qu'il faut pouvoir négocier le montant de l'amortissement et qu'il faut pouvoir définir avec la Bourgeoisie les garanties en faveur de la Commune. Par exemple, il cite la vente de terrains bourgeoisiaux en zone industrielle qui permettra aux entreprises de s'agrandir et par la même occasion de conserver des places de travail et aussi des recettes fiscales. Il rappelle avoir transmis l'estimation du 5.01.2016 de l'architecte M. Jean-Michel Penon concernant le Relais du Valais. Il termine en indiquant que l'Exécutif a pris contact avec les établissements bancaires et que le cautionnement par rapport au porte-fort permettra, grâce à un taux hypothécaire inférieur d'1/4 %, d'économiser environ 10'000 Fr. par année.

M. N. Huser remercie M. S. Germanier pour ses explications et passe la parole aux groupes pour l'entrée en matière.

M. R. Nalesso entre en matière en affirmant que les 2 raisons principales qui ont motivé le groupe PLR dans sa démarche sont, premièrement, une clarification de la situation d'incertitude juridique et, deuxièmement, de régler de manière précise les rapports entre la Commune et la Bourgeoisie. Il rappelle que le dossier est parvenu jusqu'au Conseil d'Etat et que ce dernier, malgré son devoir de surveillance, a préféré ignorer la situation. Suite à quoi le groupe PLR s'est concentré sur une solution équitable telle que présentée dans la dernière question écrite qui a été reprise mots à mots par l'Exécutif. Il indique que les autres groupes politiques n'ont jamais voulu s'exprimer en séance plénière et, notamment au Bureau, ils n'ont pas voulu intervenir de manière conjointe à l'Exécutif auprès du Conseil d'Etat. Il explique son étonnement d'avoir entendu dire par un autre groupe en décembre dernier que le groupe PLR avait l'intention de dire oui à tout. Il rappelle que l'objectif du PLR était de mettre en lumière un manquement du Conseil communal et que l'objectif est atteint. Il termine en relevant que le but aujourd'hui est d'agir dans l'intérêt de la Bourgeoisie et de la Commune, en ne mettant ni l'une ni l'autre en danger.

Mme E. Roh entre en matière en indiquant qu'au courant de la soirée, le groupe AV projettera une présentation power point.

M. X. Gaillard entre en matière sans autres commentaires.

### **Discussion et vote**

M. D. Kuster fait une présentation powerpoint [voir présentation annexée intitulée CAUTION DU RELAIS DU VALAIS portant le nom de fichier : Annexe PV\_CG\_20160118\_Intervention Relais du Valais de M. D. Kuster en séance plénière 18janvier16].

M. N. Huser relève deux aspects de la présentation de M. D. Kuster. Tout d'abord il indique que c'est le Conseil municipal qui a adressé une lettre au Conseil d'Etat et non un groupe politique. Deuxièmement, il revient sur l'article du Vétrospectif dans lequel il mentionne que la proposition de l'Exécutif devrait trouver un écho favorable auprès du Conseil général, dans la mesure où elle instaure le régime de la transparence à l'égard du Conseil général et le principe d'un décompte des éventuels apports financiers de la Commune. En aucun cas, il était question de préjuger des votes de ce soir sur le cautionnement en lui-même.

M. P. Coudray pose les questions à l'Exécutif se trouvant dans son rapport [voir rapport annexé intitulé RAPPORT PERSONNEL A L'INTENTION DU CONSEIL GENERAL portant le nom de fichier : Annexe PV\_CG\_20160118\_Rapport personnel à l'int. du Conseil général pour cautionnement Relais Valais de M. P. Coudray du 10 janvier 2016] :

- Pour quelles raisons les banques contactées demandent à la Municipalité une garantie afin d'assurer les engagements de la Bourgeoisie alors que selon le procès-verbal de la séance du Conseil général du 27.09.2010 « M. Stéphane Germanier estime que le projet est viable et que la Bourgeoisie possède de nombreux terrains qu'elle peut donner en garantie et/ou vendre » ? M. S. Germanier répond qu'aujourd'hui, compte tenu des rendements de location envisagés, les banques souhaitent le cautionnement de la Municipalité par rapport au rendement de l'objet.
- Sur quelle base le montant du nouveau loyer de Fr. 84'000.- (HT) a été calculé (moyenne du loyer perçu pour les années 2012 à 2015 Fr. 92'709 HT) ? M. S. Germanier répond qu'il est le fruit de négociations l'année passée avec le gérant actuel. En contrepartie de la baisse du loyer, le locataire s'engage à entreprendre une série de rénovations dans la partie de l'oenothèque. M. P. Coudray s'étonne d'apprendre que ce n'est pas la Bourgeoisie qui s'occupe des rénovations. M. S. Germanier répond qu'en ce qui concerne les réparations de l'existant, c'est la Bourgeoisie qui s'en charge. M. P. Coudray prend note que c'est le gérant qui a imposé le loyer. M. S. Germanier répond que le loyer est le fruit d'une discussion sur laquelle les deux parties se sont mises d'accord. M. P. Coudray rétorque que c'est illogique de baisser le loyer quand une affaire n'est pas rentable. Le Conseil d'administration n'a rien entrepris pour forcer le gérant à améliorer les revenus. Preuve en est, qu'après avoir signé le nouveau contrat, le gérant a ouvert le dimanche et il cartonne le dimanche !
- Quelles sont les différences essentielles entre les garanties du cautionnement et du porte-fort actuel ? M. S. Germanier répond que les banques indiquent que le porte-fort est une garantie indépendante, tandis que le cautionnement est une garantie accessoire. Le cautionnement obtient un meilleur taux que le porte-fort.
- Pour quelle raison le taux d'intérêt applicable aux collectivités publiques est lié au cautionnement ? M. S. Germanier répond que le cautionnement permet de rattacher la Bourgeoisie à une collectivité publique et grâce au cautionnement de lui faire profiter d'un taux préférentiel. M. P. Coudray ne comprend pas pourquoi la Bourgeoisie n'est pas une collectivité publique. M. S. Germanier répond que du point de vue des banques elle n'est pas reconnue comme collectivité publique. M. P. Coudray veut savoir pourquoi la Commune ne demande pas ce crédit. M. S. Germanier répond que la Commune vous propose le cautionnement qui permettra grâce aux nouvelles conditions de couvrir les annuités. M. P. Coudray réplique que ce n'est pas ce qu'il a demandé et qu'il demande pourquoi la Commune ne prend pas ce crédit puisque c'est rentable et cela éviterait à ce que la Bourgeoisie ait à supporter tous ces désagréments. M. S. Germanier répond que le cautionnement n'a pas de frais particuliers pour nous la Commune. M. P. Coudray réitère la question pourquoi la Commune ne prend-elle pas ce crédit. M. S. Germanier explique que le bâtiment appartient à la Bourgeoisie et qu'il est en garantie par rapport à

l'engagement des banques. M. P. Coudray répond que le bâtiment appartient à la société Relais du Valais SA. M. S. Germanier lui répond que la Bourgeoisie détient le 100% du capital de la société Relais du Valais SA.

M. P. Coudray veut savoir quand le Conseil bourgeoisial a-t-il accepté l'achat du Relais du Valais SA. M. S. Germanier répond qu'il n'a pas la réponse. M. P. Coudray rétorque que ça n'a jamais été soumis au Conseil bourgeoisial et que c'est une illégalité.

M. P. Coudray veut savoir pour quelles raisons la Commission bourgeoisiale n'a-t-elle pas été consultée lors de la négociation du nouveau contrat de bail comme stipulé à l'article 7 de la Loi sur les bourgeoisies « la commission doit être consultée pour chaque engagement lorsqu'il y a conflit d'intérêts entre les deux Conseils » M. S. Germanier répond que ça leur a échappé.

M. P. Coudray fait le constat que la Bourgeoisie n'a bientôt plus de liquidités puisqu'à fin 2010, elles s'élevaient à Fr. 437'000 contre Fr. 124'000 à fin 2014. Il rappelle l'intervention de M. X. Gaillard qui a parlé de l'exemple de la Tour lombarde à Conthey qui a été rachetée et que d'après lui, la Bourgeoisie arriverait à tenir ses engagements selon les informations à sa disposition. Par conséquent il lui demande s'il a d'autres renseignements que les siens. M. X. Gaillard répond que ce sont les informations que chaque Conseil général a reçues. M. P. Coudray explique que l'exemple de la Tour lombarde n'est d'aucune commune mesure un exemple pour l'affaire qui nous intéresse ce soir, car les revenus dégagés par la Tour lombarde sont bien plus importants.

M. P. Coudray rappelle les investissements évoqués en séance du mois de mars 2015, à savoir Fr. 60'000 pour la réfection de la toiture et Fr. 50'000 pour celle des fenêtres. Il déplore qu'ils aient commandité une étude et que les investissements découlants n'aient pas été reportés dans le plan financier des 5 prochaines années. M. S. Germanier répond qu'avant d'établir un plan d'investissement, il faut connaître les conditions octroyées par les banques.

M. R. Nalesso pose la question si la Bourgeoisie peut encore emprunter sans le cautionnement de la Municipalité. M. S. Germanier répond que les taux d'intérêts sont moins intéressants et que le porte-fort continue à courir sans le cautionnement pour un nouvel emprunt. M. R. Nalesso explique qu'il a enfin eu la réponse à la question du groupe LR, c'est-à-dire que le porte-fort s'éteint uniquement au remboursement de l'emprunt et non à la fin du mois de janvier 2016 comme cela avait toujours été affirmé par l'Exécutif. M. R. Nalesso veut connaître les taux octroyés par le cautionnement et par le porte-fort. M. S. Germanier lui répond 1% pour le premier et 1.25% pour le second.

M. P. Coudray conclut que le Conseil communal a outrepassé ses compétences lorsqu'il a signé l'acte du porte-fort avec les banques, car il aurait dû soumettre l'affaire à l'approbation du Conseil général comme stipulé à l'art. 17 de la Loi sur les communes. Il poursuit en faisant remarquer que ce soir le Conseil général doit se prononcer soit sur le refus du cautionnement qui occasionnera de sérieux préjudices à la Bourgeoisie ou soit sur son acceptation qui ne permettra plus aux Conseillers généraux d'accepter pour les prochaines années les montants portés au budget, car ceux-ci figureront dans la liste des dépenses liées.

M. A. Fontannaz prend la parole comme représentant de l'Exécutif et également comme président de la Commission agricole et vinicole de Vétroz. Il relate l'excellente vitrine que représente cet établissement pour, par exemple, les Grands Crus. Il serait fort dommageable que cet établissement tombe en main d'investisseurs privés avec un risque de changement d'affectation. Les Bourgeois ont voté massivement en faveur de l'achat de cet établissement, car il leur tient à cœur de préserver le restaurant, l'oenothèque, les salles de conférence et d'exposition. Les Bourgeois ont voulu apporter une pierre à l'édifice en ce qui concerne la vie villageoise, le tourisme, etc.

M. N. Huser passe au vote.

Comme plus d'1/10 s'est exprimé en faveur d'un vote à bulletin secret, le vote se déroulera à bulletin secret.

M. N. Huser demande pour les personnes acceptant l'arrêté concernant le cautionnement d'inscrire un oui sur le bulletin de couleur bleue, celles qui refusent un non et finalement celles qui s'abstiennent, de laisser « blanc ».

*Par 17 voix contre 6 voix et une abstention l'arrêté concernant le cautionnement est accepté.*

M. S. Germanier remercie les Conseillers généraux d'avoir accepté le cautionnement. Ensemble avec le Conseil général, il faudra maintenant tirer un bénéfice maximal de ce bâtiment.

### 3. DIVERS

M. N. Huser passe aux informations. Il informe que prochainement une commission en charge de la révision du règlement sur l'eau potable sera mise sur pied. Le règlement sera mis à disposition des Conseillers généraux par l'Exécutif dès le début du mois de février 2016.

M. O. Cottagnoud prend la parole au sens du Règlement communal d'organisation qui prévoit que le Conseil communal présente son activité lors d'une séance plénière. Concernant le dicastère « affaires sociales », il nomme pour le Programme d'intégration cantonal PIC en 2015 la fête de l'intégration dans le cadre de la Madeleine et l'organisation en 2016 pour tout le district à l'exception de Chamoson du cours de français (110 personnes y participeront). Il poursuit par le projet Parrains-marraines qui compte 2 membres du Conseil général comme Parrains et qui est financé par le projet « Cohabiter » Antenne Région Valais central. Les 17 et 23 mars, Pro-senectute organisera avec l'association des aînés de Vétroz deux ateliers d'équilibre pour le 3<sup>ème</sup> âge.

Concernant le dicastère « énergie », en 2015 selon le plan d'action du label Cité de l'énergie, il a été procédé à l'achat de courant 100% renouvelable à ESR. L'effort a été poursuivi pour le subventionnement et l'encouragement aux économies d'énergie. L'effort a été également poursuivi pour favoriser la mobilité douce par des actions comme le subventionnement de l'achat de vélos électriques ou le contrôle d'une vingtaine de vélos par le garage Chiron. En 2016, il a été mis au budget des installations de parcs à vélos aux arrêts des transports publics ainsi que des cours Eco-drive ont été mis sur pied pour le personnel communal. Il indique la Journée du Soleil, le 1<sup>er</sup> mai où la population aura l'occasion de visiter une maison solaire et également de tester la fameuse voiture électrique Tesla. Finalement l'Exécutif a renoncé à acheter la voiture électrique pour le Responsable des eaux, car il lui fallait un véhicule tout-terrain.

Concernant le dicastère « environnement », en 2015 une étude de mise à jour du projet de biotope-tourbière à Pra-pourris a été effectuée. En 2016, il est prévu de nettoyer le bosquet au Sud des portions bourgeoises et d'aménager un petit étang temporaire pour batraciens. Egalement il est prévu le 4 mai 2016 une journée « coup de balai » avec la participation des écoles primaires pour sensibiliser les enfants à la problématique des déchets sur la voie publique. Dans le cadre du projet d'envergure de la sécurisation des torrents Ouest, il y a aussi un volet de mesures compensatoires qui est prévu en aval du Canal du Couchant. L'Exécutif devra se décider s'il veut mettre en route une procédure participative de tous les acteurs potentiels, ce qui permettrait d'obtenir 5% de subventions supplémentaires. Pour finir en 2016, il y aura un Projet de bénévolat avec le WWF afin d'entretenir les espaces Nature sur le territoire communal. Dans le Vétrozspective, la commission « Environnement » a sensibilisé la population à planter des haies d'essences indigènes.

Il conclut en faisant le vœu pour 2016 que plus de Conseillers généraux participent aux manifestations organisées par les membres du Conseil communal et leurs commissions.

M. N. Huser rappelle qu'il transmet aux Conseillers généraux tout ce qu'il reçoit de la part de l'Exécutif.

M. P. Coudray revient sur l'arrêté du cautionnement et rappelle qu'il n'est pas possible de finaliser un quelconque engagement avec les banques tant que le délai référendaire de 60 jours n'est échu [art. 23 du Règlement communal d'organisation et art. 69 de la Loi sur les communes]. En plus, il faudra que l'arrêté soit affiché au pilier public avec la mention du délai référendaire.

M. P. Coudray a observé que pour les mises à l'enquête parues au bulletin officiel du 25 décembre 2015, deux propriétaires n'avaient pas posé les gabarits conformément à l'art. 13 du Règlement des constructions. M. M. Huser lui répond qu'en ce qui concerne la maison se situant à la rue des Vignerons, le propriétaire doit refaire la mise à l'enquête. M. P. Coudray note la présence de « perches » en venant ce soir à la salle paroissiale. M. M. Huser indique qu'il s'agit des gabarits de la cheminée du chauffage à distance dont la pose a été exigée par l'Etat du Valais suite à un recours. M. P. Coudray constate qu'encore une fois, l'administration communale ne contrôle pas la pose des gabarits. M. M. Huser indique que le personnel communal a reçu l'ordre de faire des contrôles systématiques.

***PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL***

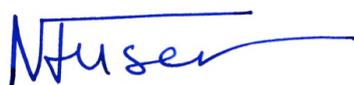
---

La parole n'étant plus demandée, M. N. Huser clôt la séance extraordinaire. Il remercie toutes et tous pour leur participation.

Fin de la séance : 21h 08.

---

Ainsi fait à Vétroz, le 14 mars 2016.



NICOLAS HUSER

*Président du Conseil général*



JEAN-FRANCOIS FAVRE

*Secrétaire du Conseil général*